

Profil de fonction

Data Manager Cancer (DMC) pour le Registre Hospitalier du Cancer (RHC) & le Registre National du Cancer (RNC)

Contexte

Le Ministère de la Santé est le commanditaire du Registre National du Cancer (RNC) dont il a confié le développement et la gestion au Luxembourg Institute of Health (LIH). L'institution responsable du RNC a notamment pour mission de garantir la qualité des données collectées pour le RNC.

La codification des données se fait selon les règles internationales (Classification Internationale de Maladies pour l'Oncologie, 3^{ème} édition (CIM-O-3), TNM 7^{ème} édition / 8^{ème} édition) pour que les résultats obtenus soient comparables avec les résultats internationaux. Les règles d'enregistrement et de validation suivent les recommandations internationales du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), de l'Association Internationale des Registres du Cancer (IACR) et du Réseau Européen des Registres des Cancers (ENCR).

Les définitions et les règles de codification des données sont décrites dans le Manuel d'Enregistrement des Tumeurs, rédigé par l'équipe du RNC, et mis à la disposition des Data Managers Cancer (DMC).

La Caisse Nationale de Santé (CNS) a inscrit la fonction de DMC dans les normes de dotation en personnel des hôpitaux.

Les données collectées et codifiées par les DMC doivent être standardisées et de qualité afin de produire des résultats fiables au niveau national, utilisables à des fins de santé publique et d'amélioration des pratiques professionnelles, et comparables au niveau international.

Une formation de base des DMC est organisée sur le plan national par l'institution responsable du RNC.

Un encadrement continu des DMC est réalisé par l'institution responsable du RNC, pour permettre aux DMC de maintenir et de développer leurs compétences professionnelles au cours des années. Cet encadrement repose sur 2 volets :

- Des ateliers DMC, qui constituent le pilier de la formation continue des DMC.
- Des visites de monitoring, organisées sur site par l'équipe du RNC.

Un espace professionnel pour les DMC est mis en place sur le site internet du RNC www.rnc.lu , avec un outil de gestion des demandes des DMC relatives à la codification ou au logiciel ONCOLIN / RHC. Cet outil permet à l'équipe du RNC de répondre en direct aux questions des DMC et d'assurer un suivi des demandes. Les questions relatives à la codification sont regroupées et rediscutées au cours des ateliers des DMC, afin de garantir une standardisation des règles de codification.

Description de la fonction

Titre	Data Manager Cancer (DMC)
Carrière	Idem infirmier auditeur
Employeur	Etablissement hospitalier
Affectation	Cellule de Documentation et d'Information Médicale (DIM)
Supérieur hiérarchique	Médecin coordinateur de la cellule de Documentation et d'Information Médicale
Missions	Organiser et mettre en œuvre le recensement de tous les nouveaux cas de cancer au sein de l'établissement, collecter et coder les données nationales nécessaires dans le RHC de l'établissement selon le Manuel d'enregistrement des Tumeurs du RNC, assurer les contrôles qualité des données, et transférer les données pseudonymisées vers le RNC, selon les protocoles et procédures établis par le RNC.
Activités	<u>Au niveau du RHC</u> ▪ saisir les données administratives du patient atteint d'un cancer dans le RHC ou les récupérer automatiquement à partir du système d'information de l'établissement, ▪ saisir tous les résultats anatomopathologiques et cytologiques dans le RHC en veillant à la recherche de l'exhaustivité de tous les nouveaux cas de patients cancéreux traités dans l'établissement, ▪ codifier les données selon les nomenclatures arrêtées et les consignes données par l'institution responsable du RNC, ▪ collecter auprès des médecins hospitaliers, des médecins généralistes (référénts) des patients les données relatives aux traitements réalisés, les données de suivi et la notion de décès, selon les consignes données par l'institution responsable du RNC, ▪ saisir ces informations dans le RHC, ▪ effectuer les contrôles qualité tels que demandés par l'institution responsable du RNC, ▪ réaliser les exportations de données du RHC, selon le protocole d'exportation national, vers le RNC, ▪ retourner vers les médecins traitants hospitaliers sur base des questions de vérification posées par l'institution responsable du RNC, ▪ organiser en interne avec le médecin coordinateur de la cellule DIM des réunions d'information pour les médecins et soignants sur le RHC et le RNC,

- organiser en interne avec le responsable de la plateforme de cancérologie et le médecin coordinateur de la cellule DIM des réunions de discussion en vue d'améliorer la qualité de la collecte de données,
- organiser en interne avec le responsable de la plateforme de cancérologie et le médecin coordinateur de la cellule DIM des séances de présentation de résultats.

Au niveau du RNC

- participer à la formation initiale de base et aux formations continues, organisées par l'institution responsable du RNC,
- participer aux ateliers de codification et de suivi du RNC sur le plan national,
- participer aux présentations des résultats du RNC,
- diffuser en interne les informations en provenance du RNC,
- adresser les questions relatives à la codification ou au logiciel ONCOLIN / RHC à l'équipe du RNC, en utilisant le système de gestion des demandes, intégré à l'espace professionnel DMC du site internet du RNC,
- exposer aux cours des ateliers les questions de codification pour des dossiers complexes,
- exposer aux cours des ateliers les problèmes rencontrés afin de trouver des solutions,
- préparer et participer avec l'équipe du RNC aux visites de monitoring,
- diffuser au sein de l'établissement la brochure d'information du RNC, selon les consignes transmises par la direction hospitalière,
- mettre à disposition des médecins et des patients les formulaires de refus,
- collecter les refus des patients de participer au RNC et les transmettre au médecin responsable opérationnel du RNC,

Diplôme requis

Diplôme de professionnel de la santé fortement recommandé et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans.

Compétences requises

- maîtriser les outils informatiques de type word, excel,
- lire le français et l'allemand,
- lire l'anglais est un atout,
- une expérience en oncologie constitue un avantage,
- une expérience dans les systèmes d'audit constitue un avantage,
- une connaissance de l'établissement et de ses outils informatiques est nécessaire,
- des connaissances anatomiques, thérapeutiques et diagnostiques de niveau infirmier sont nécessaires,
- langue parlée : français obligatoire (langue véhiculaire de la formation initiale et continue).

Qualités requises

- organisation du travail structurée et minutieuse,
- sens des responsabilités,
- conscience professionnelle et recherche du travail bien fait,
- envie de se développer,
- capacité à apprendre des systèmes de codification,
- capacité à respecter le secret professionnel,
- qualités relationnelles constructives.

Conditions de travail

- affectation à la mission selon la norme arrêtée,
- exercice au sein de l'établissement,
- acceptation de se déplacer pour participer aux ateliers DMC,
- acceptation de se former selon le plan de formation national,
- acceptation de seconder au besoin dans un autre établissement en cas de remplacement temporaire,
- acceptation du règlement interne du RNC, de la charte sécurité du système d'information du RNC et de la procédure de diffusion des résultats et signature du formulaire de confidentialité.

Conditions d'exercice

Le DMC est titulaire d'un certificat pour la fonction de DMC au sein des établissements hospitaliers.

L'obtention du certificat pour la fonction de DMC est organisée en 3 niveaux, répartis sur 3 années.

A partir du certificat de niveau 1, un DMC est autorisé à codifier des cas de cancer et à les enregistrer dans le logiciel ONCOLIN / RHC. Le niveau du certificat obtenu détermine son degré d'autonomie dans la fonction de DMC.

Un examen permettant l'obtention d'un **certificat de niveau 1** pour la fonction de DMC au sein des établissements hospitaliers est organisé à l'issue de la formation de base. Avec l'obtention du certificat de niveau 1, le DMC est capable de codifier de façon autonome les cas fréquents, sans supervision ni vérification de tous les cas ; les cancers du sein, colorectaux et du poumon sont considérés comme des cancers fréquents. Après l'obtention du certificat de niveau 1, le DMC fait partie du groupe national des DMC et participe aux ateliers pour assurer sa formation continue.

Les certificats de niveau 2 et 3 sont proposés respectivement après un an et après deux ans de pratique en tant que DMC.

Avec l'obtention du **certificat de niveau 2**, le DMC est capable de codifier de façon autonome tous les cas de tumeurs solides, et de superviser les DMC de niveau 1.

Avec l'obtention du **certificat de niveau 3**, le DMC est capable de codifier de façon autonome tous les cas de tumeurs solides et les hémopathies malignes, et de superviser les DMC de niveaux 1 et 2.

Les résultats des examens réalisés annuellement sont transmis aux DMC concernés, au Directeur médical et au responsable de la cellule DIM de l'établissement hospitalier du DMC.

En cas d'échec à un examen, le DMC doit le repasser l'année suivante.

En cas d'échec deux fois de suite aux certificats d'un même niveau, la responsable opérationnelle du RNC prend contact avec le DMC et la direction de l'établissement concerné afin de discuter de la situation et de trouver une solution aux difficultés rencontrées par le DMC pour réaliser une codification correcte.

Afin de garantir aux DMC la potentialité de tester de manière régulière leurs compétences après le certificat de niveau 3, des tests nationaux sont organisés au cours de l'année, dont les modalités sont transmises aux DMC en début d'année.